

INFORMATIONS CONCERNANT LES EPREUVES DE SELECTION 2025

Arrêté du 31 Juillet 2009 modifié notamment par l'arrêté du 16 Décembre 2020 relatif
au Diplôme d'Etat Infirmier

Vous êtes :

1- Bachelier et/ou en poursuite d'études : vous êtes un candidat considéré en formation initiale et vous devez donc vous inscrire sur parcoursup.fr (du 15 Janvier 2025 au 2 Avril 2025 inclus : confirmation des vœux).

2-Candidats relevant de la formation professionnelle continue dont les candidats titulaires du diplôme d'état d'Aide-Soignant ou du diplôme d'état d'Auxiliaire de Puériculture (en référence à l'arrêté du 13/12/2018 modifiant l'arrêté du 31 Juillet 2009 relatif au Diplôme d'Etat Infirmier financés par un employeur ou OPCA : les épreuves de sélection sont au nombre de 2 :

- une épreuve écrite de 1 h (comprenant une sous-épreuve de rédaction dans le domaine sanitaire et social et une sous-épreuve de calculs simples)
- un entretien de 20 minutes portant sur votre projet professionnel et vos motivations

Pour les candidats relevant du point 2 :

- L'inscription est à réaliser à l'IFSI d'Orthez : le dossier d'inscription sera en ligne sur le site internet du CH Orthez (www.ch-orthez.fr / rubrique IFSI et Centre de Formation) et téléchargeable **dès le 22 Novembre 2024** et la clôture des inscriptions est fixée au **13 Janvier 2025**. Le coût de l'inscription est de 120 €.

- Suite à une réunion des 14 IFSI de Nouvelle Aquitaine regroupés sur l'Université de Bordeaux, il a été décidé que la date des épreuves écrites sera commune à tous les IFSI d'Aquitaine, à **savoir le 3 Février 2025 matin**.

Les entretiens débiteront **le 3 Février 2025 après-midi et jusqu'au 7 Février 2025** (une convocation vous sera adressée en temps voulu).

- Les résultats seront affichés à l'IFSI et sur le site internet du CH Orthez le **24 Février 2025 à 14h00**.

Des portes ouvertes auront lieu le Samedi 11 Janvier 2025 au matin.